CANTON DE VAUD

DISTRICT DE LA VALLEE

63005

1.1.2

COMMUNE DU LIEU

LA CORNE

PLAN DES ZONES

1:2000

6

Approuvé par la Municipalité du Lieu
dans ses séances du : 22 novembre 1982,
19 octobre 1983 et 16 janvier 1986

Le syndic :
A. GOLAY
W. ROHNER

Le secrétaire :
S. ROCHAT
M.-C. BARMAN

MUNICIPALITE DU LIEU

Adopté par le Conseil Communal
dans ses séances du 24 avril 1985
et 17 décembre 1986

Le président :
A. BACHELARD
B. ROCHAT

Le secrétaire :
F. VUICHARD

CONSEIL COMMUNAL DU LIEU

Plan déposé au Greffe Municipal pour
être soumis à l'enquête publique
du 13 décembre 1982 au 24 janvier 1983,
du 28 octobre 1983 au 28 novembre 1983
(enquête complémentaire) et
du 25 avril 1986 au 30 mai 1986
(2ème enquête complémentaire)

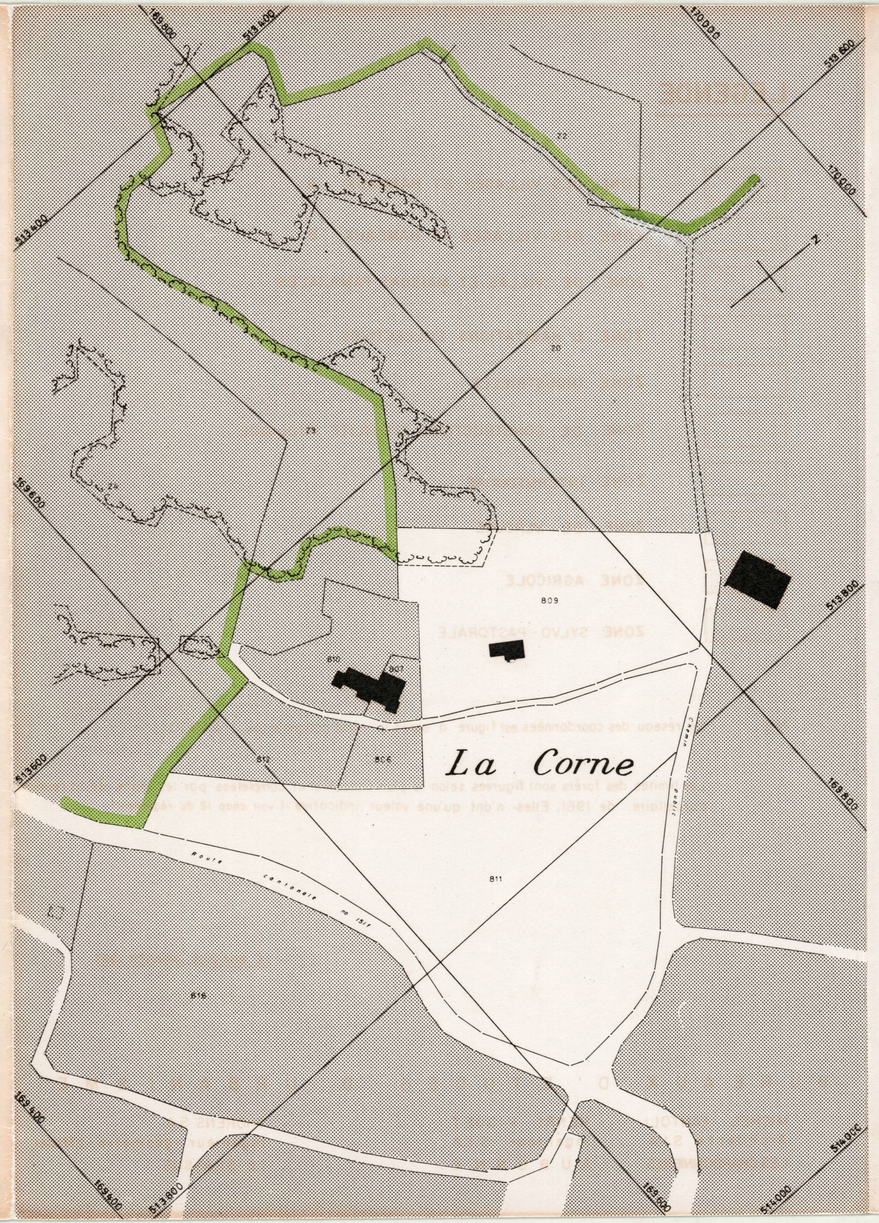
Le syndic :
A. GOLAY
W. ROHNER

Le secrétaire :
S. ROCHAT
M.-C. BARMAN

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du : 27 AVR. 1988

L'atteste, le chancelier :

CHANCELLERIE D'ETAT DU CONSEIL D'ETAT



LEGENDE

- ZONE DES VILLAGES ET HAMEAUX A
- ZONE DES VILLAGES ET HAMEAUX B
- ZONE DE VILLAS ET MAISONS FAMILIALES
- ZONE D' HABITATIONS COLLECTIVES
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE SYLVO - PASTORALE

NB Le réseau des coordonnées est figuré d' après la carte nationale au 1 : 25000.

Les limites des forêts sont figurées selon le plan cadastral et complétées par les plans de la réunion parcellaire de 1961. Elles n'ont qu'une valeur indicative. (voir chap. 12 du règlement)

LE BRASSUS, JANVIER 1987

BUREAUX D' ETUDES D' URBANISME

MICHEL FANTOLI
Architecte S.I.A
LES CHARBONNIERES

+

HENRI PIGUET
Ingénieur S.I.A
A U B O N N E

THORENS S.A.
Ingénieur-géomètre-officiel
LE BRASSUS